

Fiche Mission RESPONSABLE JUGE REGIONAL (RJR)

Dans le cadre de ses missions, le Responsable Juge Régional doit tout mettre en œuvre pour répondre aux directives fédérales et régionales.

Il représente le Comité Régional des Hauts de France, et à ce titre il doit faire preuve :

- D'impartialité.
- De tenue et d'exemplarité dans ses missions régionales mais aussi lors de ses missions/convocations sur le territoire national.
- De capacité à travailler en équipe et notamment à déléguer ; un travail avec un binôme clairement identifié est vivement conseillé.

Fonctionnement :

Pour faciliter la transparence du fonctionnement régional et permettre l'accès aux différents acteurs, il est demandé que l'ensemble des informations nécessaires soit partagé sur une plate-forme en ligne (DRIVE intitulé « **secteur jugement CRHDF FFGYM** »).

Le contenu de celle-ci comprendra :

❖ Pour les compétitions :

- Liste des juges actualisée (avec coordonnées, clubs d'appartenance, et si possible le niveau de compétition qu'ils sont en mesure de juger au regard de leurs compétences et de leur niveau).
- Le cas échéant (car toutes les disciplines ne sont pas concernées), un tableau récapitulatif des responsables compétitions identifiés pour chaque secteur compétitif et géographique :
Ex en GAF : PERF/FED A/FED B/ REGION-INTERDEPARTEMENT
Il y est important qu'il y ait une cohérence et une collaboration entre les responsabilités départementales et le RJR.
- Bilan post compétition : au maximum 3 jours après la compétition le document,
 - doit être mis en ligne par le responsable de la compétition concernée.
 - doit figurer dans le bilan les problèmes rencontrés avec les juges (tenue, retard, téléphone, comportement...),
 - les informations sur la compétition, les problématiques rencontrées au niveau du jugement, les amendes éventuelles répertoriées.

❖ Pour les formations en lien avec l'IRFA :

- Calendrier à jour des formations proposées sur la saison précisant :
 - Noms et coordonnées des formateurs (Préciser autres responsabilités hors CRHDF).
 - Dates et horaires.
 - Lieux de formation.
 - Éventuellement un plan d'accès et tout autre document utile aux stagiaires.
- Supports de formation :
 - Brochure technique de la discipline
 - Brochure nationale des juges de la discipline
 - PPT et supports vidéo validés par le responsable régional des juges et remis à jour régulièrement.

Missions et obligations :

1. Organisation et gestion de la formation des juges de la discipline, en relation avec l'IRFA et son équipe de formateurs :

- Il participe à la rédaction en amont du catalogue formation de l'IRFA.
- Il envoie **3 semaines avant la session de formation** des documents avec dates et lieux via le CR HDF/IRFA.
- Il veille à l'uniformité et l'homogénéité des formations dispensées, notamment par l'unité des documents supports des formations.
- Il est garant de la qualité de la formation dispensée.
- Il fait la synthèse des résultats et l'envoi au CR HDF pour diffusion aux clubs.

2. Composition et gestions des jurys pour les compétitions interdépartementales/ régionales (Responsables juges et juges convoqués).

- Règles de convocations : sur les compétitions dites « qualificatives », (ex en GAF Performance ou orientation Fédéral A), la priorité doit être donnée aux juges clubs de niveau 3 ou 4. Sur les autres compétitions, présence des juges niveau 3 et 2.

Faire référence à la brochure nationale des juges par discipline qui donne les prérogatives du juge par rapport au niveau de compétition.

- Délai de convocations : 1 mois avant chaque compétition, le RJR et les juges convoqués doivent être convoqués officiellement par le secrétariat CRHDF.

* Lors des compétitions, le responsable régional doit identifier les juges qui seront susceptibles d'être convoqués : une liste récapitulative doit être fourni au CR HDF et mise en ligne sur le site.

* 3 jours avant la compétition, ils sont en possession des tableaux, avec le nom des juges CLUB.

- Fiches de frais EFM : fonctionnement selon le cahier des charges et selon les règles de prise en charge du CR HDF.

Les justificatifs sont à joindre à l'EFM.

- Il est du ressort du RJR de fournir les documents supports pour le bon déroulement des réunions de juges.

- Réglementation régionale des juges : **le responsable régional est le garant du respect de la réglementation fédérale et régionale lors des compétitions.**

Il doit s'assurer par tous les moyens possibles de son application, lors de sa présence ou s'il se fait représenter.

- Il peut être sollicité pour le palmarès.

3. Participation annuelle au colloque national des juges et toute autre action fédérale sur mission régionale.

Si celui-ci est indisponible, il fait la proposition au comité régional, d'un juge de son équipe pour le remplacer.

Un bilan/compte rendu (avec l'ensemble des documents transmis par la FFG) doit être mis en ligne 10 jours maximum après la fin du colloque.

Il est pris en charge selon les règles de remboursement du CR HDF.